

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2016-1

Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 février 2015

Membres présents Soit Nombre de voix représentées	141 390
Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées	17 82
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	471
Ayant pris part au vote : 471 voix exprimées Pour : 471 Contre : 0	

La règle du quorum est satisfaite
(471 voix sont présentes sur 628),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 29 février 2016 à 18h30 à Vanvey sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par
le Préfet coordonnateur et l'avenant n°1 validé en date du 29/02/2016.

Une proposition de Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 février 2015 a été mise à
disposition des membres de l'assemblée générale sur la plateforme d'échanges de Parcs
Nationaux lors de l'invitation.

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix exprimées, le Procès-verbal de
l'Assemblée générale du 11 février 2015.

Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Le 03 mars 2016,

Le Président du GIP



Guy DURANTET

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 22 MARS 2016

DRCL - Finances 1